

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 7.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 1er AOUT 1872.

No. 29



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR

A. FONTAINE.

Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT

DEUX PIASTRES PAR AN

à l'avance payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts. cts. pour chaque insertion subséquente

Au delà de dix lignes 8 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui vont être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications et c. devront être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE
AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE:
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption, Montcalm & Berthier.

OLIVIER & BABY.
AVOCATS
Coin de Rues St. Viateur et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et l'Assomption.
Joliette 1 Avril, 1866



Compagnie du Chemin de Fer
du St. Laurent et du Village d'Industrie.

AVIS.

Après l'ouverture de la Navigation, des Trains quitteront Joliette pour Montréal, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis matin à 5 heures, et reviendront tous les Mardis, Jeudis et Samedis. Un vapeur (Steamboat) laissera aussi Montréal tous les Vendredis après-midi, et un train de chars attendra l'arrivée du bateau à Lanoraie.

D. MAGUIRE,
Surintendant.

N. I. CHARLAND,
TAILLEUR,
RUE MANSEAU,

Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Vézina et D. Désormier, Ecr.,
Notaires.

M. N. I. Charland se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée.
Joliette, 4 Mai 1872.

JOSEPH MARTEL
AVOCAT.

JOLIETTE.

RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.
BUREAU: RUE ST. VIATEUR.

M. Martel suivra spécialement les Cours de l'Assomption où il tiendra un Bureau chez ELIE LEMIRE MARSOLAIS, Ecr., N. P.

à
L'ASSOMPTION.

Joliette, 25 Nov 1870.



DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY

HUISSIER

de la Cour Supérieure.

Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSÉ MARTEL

HUISSIER

De la Cour Supérieure

Joliette, 11 Avril 1866.

Graines 1872 Graines.

2000 lbs.

de Graines de gros Oignons
Rouges.

La plus belle qualité de Graines de Westerfield
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

—Aussi:—

Graines de Fleurs et de Produits Agricoles.
EN GROS ET EN DÉTAIL.

Les marchands de la Compagnie peuvent acheter des graines, teintures, huile pour les cheveux et toutes autres choses en cette ligne nécessaires dans un magasin de la campagne.

A BIEN BAS PRIX,

et leurs commandes seront promptement exécutées.

DEVINS & BOLTON,

Droguistes en Gros.

(Porte voisine du Palais de Justice)

MONTREAL.

HOTEL
JACQUES-CARTIER.

JOSEPH COULET

Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au coin des rues

ST. PAUL & NOTRE-DAME,

EN FACE DU MARCHÉ,

JOLIETTE.

La maison de M. JOSEPH COULET offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. Joseph Coulet tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.
Joliette, 10 Mai 1871.

Feuilleton.

LA FILLE DE L'EMIGRE

PAR

PAUL FEVAL.

III

(Suite.)

Or, lecteurs, faites-nous la grâce de suivre ce raisonnement subtil et tout civique: Rome, Carthage, Sparte etc., étaient républicains, c'est-à-dire plus vertueux que la vertu même; Cincinnati, Magon et les décorés des Thermopyles sont là pour le prouver surabondamment.

Donc..... à cette écrasante logique, qu'opposerait-on, s'il vous plaît?

En outre, Diderot, d'Alembert et même M. Paul de Kock l'ont dit, sans parler de M. Cousin: Dieu c'est la nature c'est la vertu, sinon davantage.

Ceci posé, comme la nature est ivrogne, sensuelle, inclinée au pillage et au meurtre, il est évident que les suppôts des tyrans ont, durant quinze siècles passés, détourné le vrai sens de la langue à leur profit, baptisé vice ce qui est vertu et qu'ils n'auraient pas eu vergogne de refuser le titre de vertueux Robespierre, Carrier, ou à Marat lui-même!

Que l'Être suprême confonde la mémoire des dits perfides et ignorants suppôts!

Au moment où le carrosse de Lointier arriva en vue de la barrière, la fête atteignait son apogée. Tout le monde buvait, riait, chantait ou dansait.

—Voilà, se dit Eustache, qui mit sa tête poudrée à la portière pour contempler de plus près cette aimable gaieté; voilà un délicieux pays.

Un ouvrier l'aperçut, et interrompit le couplet que son larynx oxydé par l'eau-de-vie était en train d'écorcher une grisette l'avis et demeura la jambe en l'air au milieu d'un sursautant jeté-battu; un garde-français le vit et ferma le Piron dont il régala la dame de ses pensées.

Puis l'ouvrier, la grisette et le garde-français montrèrent du doigt à leurs amis le carrosse armorié, le cocher en livrée et le chef poudré à blanc qui traînait sur le fond obscur de l'intérieur.

Puis encore une immense et folle clameur s'éleva.

—Un aristocrate! cria-t-on.

Ce mot commençait à être fort à la mode.

On entoura la voiture.

Le cocher fut renversé de son siège et toute cette magnifique jeunesse se prit à danser une ronde frénétique autour du carrosse arrêté.

Eustache trouva la réunion moins aimable.

—Mes braves gens, commençait-il....

—Nous sommes des citoyens! interrompit un bel homme de garde-français à qui la haute paye du Palais Royal donnait une juste idée de ses droits civiques.

—Nous sommes citoyennes! ajouta une ravissante mercière, prise de vin.

Et nous ne sommes pas de braves gens, conclut un ouvrier dont le poing calleux se posa sous le nez de Lointier.

Ce citoyen disait l'exacte vérité.

La ronde reprit en sens contraire. Eustache se cacha au fond de la voiture il avait peur.

Lorsqu'on eut bien dansé, un étudiant, qui était du bois dont on fait les Romains, ouvrit cet avis remarquable:

—Le char splendide de cet aristocrate, déclama-t-il est une sanglante injure à la misère de peuple français. (Mur mures approbateurs.) Au moment où nos petits frères manquent de pain pour soutenir leur intéressante existence, cet aristocrate semblable à Sardapapale, se pavane dans son carrosse acheté avec les sueurs du peuple. (Trepignements des grisettes; bravos des gardes-français.) Assez longtemps, citoyens, l'Être suprême a souffert un tel blasphème. Faisons justice. Je propose formellement de briser cette machine roulangte.

Nous n'essayerons point de rendre l'effet produit par cette éloquentة improvisation. Un hurlement général

accueillit la proposition de l'étudiant.

La portière fut ouverte, On jeta Lointier sur le pavé.

Le malheureux voulut protester, mais un plongeon dans le ruisseau lui rendit le sentiment des convenances.

Il se tut.

Pendant cela, le carrosse de M. d'Arrhans était mis en pièces pour le salut de la patrie.

A voir cette ardeur que mettaient à la besogne ces vertueux citoyens et citoyennes, il n'était pas malaisé de reconnaître qu'il s'agissait d'une œuvre importante et méritoire.

Le génie de la liberté devait une récompense à cet utile labeur.

Lorsque la voiture tomba enfin, complètement désemparée, l'or, les billets les diamants se répandirent sur le sol.

Les doigts intégrés des jeunes citoyens éprouvèrent un frémissement joyeux.

Grâce à l'aide des citoyens, ces richesses éparses n'encombrent pas longtemps la voie publique. Tout fut recueilli et emporté à la barbe d'Eustache.

Cela fait, on chanta faux un hymne grotesque et la fête reprit son cours.

Eustache eut la permission de se retirer les mains vides et d'emporter son habit de gentilhomme couvert de boues de pieds à la tête.

S'il se fut retourné il eût pu voir, au moment où il entra à Paris, l'humble chaise de M. le marquis de La Veyre traverser sans encombre la terrible réunion.

Comme cette dernière voiture avait peu d'apparence, les jeunes citoyens n'eurent pas l'idée de la niveler.

On ne peut se dissimuler qu'Eustache avait encore du bonheur, il pouvait lui arriver pis. Un an plus tard, il eût fait connaissance avec la lanterne.

Ici nous perdons de vue, pour quelque temps, Eustache Lointier. Nous n'avons aucune espèce de renseignement sur la vie qu'il mena pendant trois ans, mais il est probable qu'il fut l'un de ces ténébreux acteurs qui jettent les mystères de Paris de cette époque.

Il n'avait rien: il était avide et entièrement dépourvu de préjugés: il était par conséquent dans la position la plus favorable pour pratiquer les cinq ou six vertus républicaines que nous avons énumérées plus haut.

Ce que nos savons de la famille de La Veyre durant cette même période est bien peu de chose. Marthe fut présentée à la reine et vit les derniers jours de cette cour charmante, qu'entouraient alors les accusations les plus stupides que puisse inventer la trahison. M. et Madame de la Veyre, rapprochés par le malheur et une commune loyauté, eurent leurs dévouements pour mettre au pied du trône. Les événements couraient. Le marquis n'y remplit qu'un rôle très-secondaire.

Une circonstance que nous ne devons pas passer sous silence, c'est que M. de la Veyre dès la fin de mil sept cent quatre-vingt-neuf, envoya des agents en Rouergue et réalisa ses terres. Le temps n'était point favorable à une vente de cette nature.

Les terres furent cédées à vil prix; mais, comme leur valeur était immense, la somme réalisée fut encore une fortune. M. de La Veyre la plaça à l'étranger.

Cependant le comte d'Arrhans et son fils rejoignent l'émigration en Allemagne.

Arthur dut rabattre un peu de son impatience belliqueuse. La guerre ne vint pas tout de suite, et il fallut bien des crimes pour laisser la patrie languir de l'absence des princes.

Il y avait néanmoins déjà une organisation militaire, et Arthur put faire son éducation de soldat.

Vers la fin de mil sept cent quatre-vingt-onze, on vit arriver à Coblenz un homme dont l'énergique visage accusait une âme ardente et passionnée soumise au frein d'une volonté de fer.

Cet homme venait vers les princes, frères du roi, chargé d'une mission des nobles de Bretagne.

Il avait nom Armand Tuffin, marquis de La Rouarie.

Les circonstances étaient bien difficiles, et si les princes hésitèrent d'abord à couvrir de leur haute sanction les projets de résistance bretonne, on ne peut point leur imputer à faiblesse ou à faute. Néanmoins, les difficultés et les retards que M. de La Rouarie éprouva à Coblenz furent un mal et donnèrent à penser que les premiers intéressés n'étaient ni les ardents ni les plus résolus.

Ce fut, quant à La Rouarie lui-même comme le premier anneau de cette chaîne de dégoûts que la mort seule devait rompre désormais.

Le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-onze, les irrésolutions prirent enfin un terme, et les princes revêtirent de leur signature le projet d'association bretonne, rédigé par La Rouarie.

Le soir de ce même jour, Arthur alla retrouver son père.

—Monsieur, lui dit-il, nous sommes sortis de France pour servir le roi. Voici l'occasion qui se présente de le servir en France et plus activement, sinon mieux. J'aurais grand désir de suivre M. de La Rouarie, dont j'admire le beau caractère, et je vous demande, pour ce faire, votre consentement.

Le vieux comte prit la main de son fils!

—Ce n'est une grande douleur que de me séparer de vous, Arthur, dit-il d'une voix triste et résignée. A mon âge.... je pense que vous n'ignorez point que je vais maintenant sur ma soixante-dixième année.... à mon âge quand on se sépare, c'est le plus souvent pour toujours.

—Ne parlez pas ainsi, mon père!

—Pourquoi non? Avant notre mutuelle tendresse, Arthur, il y a le devoir, et je ne suis pas assez vieux encore pour avoir oublié que je suis gentilhomme. Partez mon fils. Je crois comme vous que, dans la vaillante Bretagne, votre épée ne pourra rester longtemps oisive en son fourreau. Si mon bras valait encore quelque chose, je vous suivrais peut-être..... mais il ne reste que le cœur.

Arthur tendit son front, le vieillard y mit un baiser.

—Vous êtes d'Arrhans, reprit-il; vous vous le seul d'Arrhans; car mes blessures et la vieillesse pesent sur moi un poids trop lourd pour que je puisse le porter bien loin encore. Voici nos titres de noblesse, vous les garderez mieux que moi. Voici, dans le même portefeuille, ce que j'ai emporté de nos papiers de famille. Souvenez-vous de votre nom. Vous êtes brave, vous êtes fidèle, soyez prudent..... et que Dieu vous conduise!

Le vieux comte étendit ses mains tremblantes au-dessus de la tête de son fils et lui donna sa bénédiction.

Arthur, dans son premier mouvement de fougue, n'avait pas senti ce qu'aurait de navrant cette séparation.

Il avait à peine connu sa mère, et sa tendresse filiale s'était concentrée sur son vieux père, si bon, si noble, si indulgent pour ses fautes de jeunesse!

Maintenant il était trop avancé pour reculer.

Il se jeta sur le sein du comte qui lui tendait les bras et s'élança ensuite au dehors, incapable de prolonger ces adieux qui lui brisaient le cœur.

Resté seul, le comte se mit à genoux et offrit à Dieu ce suprême sacrifice.

Arthur partit avec M. de la Rouarie. Il n'avait point de suite, et traversèrent la France sous un déguisement.

En passant à Paris, le jeune d'Arrhans aurait bien voulu voir, ne fût-ce qu'un instant, Marthe de la Veyre, à qui étaient toutes ses pensées, mais M. de La Rouarie n'était pas homme à s'arrêter en chemin.

On changea de chevaux, et l'on reprit le galop sur la route de Bretagne. Les pressentiments du vieux comte ne l'avaient point trompé.

Dès les premières opérations de l'armée de Condé, qui eurent lieu un an après le départ d'Arthur, une balle républicaine l'étendit mourant sur le champ de bataille. Il pria pour son fils et pour le roi avant de rendre son âme à Dieu.

Arthur se comporta vaillamment en Bretagne.

Lorsque la mort de La Rouarie mit un terme au soulèvement de cette province, Arthur passa en Vendée, où s'organisaient une insurrection autre et bien autrement puissante.

Tant que dura la guerre, il fut l'un des plus intrépides soldats de cette armée catholique et royale où chaque soldat était un héros.

La lutte eut l'issue que chacun sait. Les royalistes écrivirent là, comme en tant d'autres occasions, avec leur sang, une page glorieuse de notre histoire, et leur défaite valut mieux qu'un triomphe.

(Voir la suite à la quatrième page.)

JOLIETTE.

JEUDI, 1er AOUT 1872.

COMTE DE JOLETTE.

Election de M. Baby.

Nos prévisions se sont réalisées; M. Baby a été élu par acclamation, lundi, le 29 dernier. Une foule considérable d'électeurs étaient venus pour assister au triomphe de leur candidat et à la victoire de leur parti.

M. Gaspard Beaudoin, Registrateur, avait été nommé Officier-Rapporteur et s'acquitta de son devoir avec autant d'intelligence que d'exactitude et d'impartialité. M. DeLanau dière lut la proposition suivante, savoir:

Nous J. W. Renaud et G. De Lanau dière, de Joliette, Hypolite Cornéliier et Jean-Bte. Geoffroy, de Ste. Elizabeth, Louis Levesque et Henri Michaud, de D'Aillebout,

Nazaire Piché, Pierre Lassalle et Gonzague Faust, de St. Paul, François-Xavier Trudeau, Elie Côté, de St. Charles-Borromée, Secondés par MM. F. X. Fréchette, Louis Bellerose et George Read, de St. Felix,

Joseph Fitzpatrick, Robert Stafford, de St. Ambroise, Joseph Coutu, Olivier Goulet, de St. Thomas, François Gagné, Thomas Kelly, de St. Alphonse

Antoine St. George, Paul Champagne, de St. Jean de Matha, Norbert Ladouceur, Maxime Joly et Stanislas Beaudry, de Ste. Béatrix, Nous proposons:

Que la personne de George Baby, Ecuyer, avocat, de la ville de Joliette, soit nommée candidat à la présente élection, et qu'il soit élu membre pour représenter le comté de Joliette dans la Chambre des Communes du Canada.

Cette proposition fut accueillie par des applaudissements et des hurrahs, et nulle autre candidature ne fut nommée. M. l'Officier-Rapporteur proclama élu M. Baby, et déclara l'élection close.

Les hurrahs recommencèrent, M. Baby s'avança sur l'estrade et remercia l'assemblée de la confiance qu'elle venait de lui témoigner aussi unanimement. Il déclara qu'il était conservateur, mais qu'il s'estimerait heureux de se dire l'élu de tout le monde; qu'il était dans tous les cas le représentant de tous les électeurs, et qu'il travaillerait pour les uns et pour les autres avec une ardeur égale, avec un même plaisir. — Il espérait se rendre utile à ses électeurs et ne jamais rien faire d'indigne des promesses qu'il leur faisait et de la confiance dont il recevait d'eux une marque aussi distinguée.

M. Baby remercia encore une fois ses constituants et les assura de sa reconnaissance la plus vive.

M. V. P. Lavallée, le député à la chambre locale, fut appelé par l'assemblée et dit qu'il était heureux de l'acclamation qui accueillait la candidature de M. Baby; et félicita les électeurs sur la justesse de leur choix, l'unanimité de leurs sentiments et l'éclat de leur succès. Ce succès ils le devaient et à la popularité du nouveau membre et à l'union des conservateurs.

M. Hypolite Cornéliier, ex-membre, fut aussi invité à prendre la parole. M. Cornéliier s'associa à la joie générale et au triomphe du parti; et reconnaissant la force du parti conservateur et le mérite personnel de M. Baby, il était certain que le nouveau membre serait utile à son comté et à son pays.

Tous les assistants indistinctement et sans exception furent invités à venir se réjouir à la maison de réception. — La masse des assistants suivit M. Baby.

La plusieurs discours furent prononcés: parmi les orateurs, nous mentionnons les noms de MM. Déziel, Louis Levesque, Jos. Fitzpatrick, Firmin Cornéliier, Arthur McConville, François Lavallée, et les applaudissements ne leur firent pas défaut.

Le succès de cette journée n'a pas besoin d'appréciation ni de commentaire. — Tout le monde dans le comté connaît l'honorabilité de caractère, les talents et la capacité de M. Baby. Depuis longtemps il a gagné la confiance du parti conservateur et de tous les hommes sensés et modérés. Aussi l'élection de M. Baby est-elle un événement aussi flatteur pour le comté qu'honorable pour le député lui-même. Nous sommes heureux d'avoir à offrir nos félicitations à notre ami et au comté de Joliette.

M. Baby se propose de faire une visite dans les campagnes qu'il n'a pas visitées avant l'élection.

La nomination pour le Comté de Montcalm aura lieu le 8 Août courant.

NOUVELLES ELECTORALES.

A St. Maurice, le Dr. Lacerte, à Laval, M. Bellerose, à Trois-Rivières, M. McDougall, à Québec Est, M. Tourangeau, ont été élus par acclamation. Tous ces nouveaux élus étaient ministériels.

Sir John A. McDonald, qui se présente en même temps à Kingston, a été élu par acclamation à Carleton.

Dans la Province de Québec, nous pouvons compter comme assurées les élections suivantes:

Table with 2 columns: Location and Candidate. Includes Montreal-Est (Sir Cartier), Centre (Ryan), Ouest (Drummond), Montcalm (F. Dugas), Bagot (P. S. Gendron), L'Assomption (L. Archambault), Lévis (Blanchet), Bellechasse (A. Caron), Montmagny (Hon. Beaubien), Nicolet (Gaudet), Terrebonne (R. Masson), Kamouraska (Routhier), Hochelaga (S. Beaubien), Portneuf (Brousseau), Champlain (Hon. Ross).

Nous avons confiance aussi que M. Dunn sera élu à St. Hyacinthe contre M. Delorme.

L'opposition ne pourra compter en cette province que sur St. Jean, Ibeville et peut-être Napierville. Dans Rouville, M. Mezier a nos sympathies contre M. Cheval.

La lutte qui se poursuit dans Richelieu est active, et nous ne saurions dire de quel côté la balance penchera.

TABLEAU ELECTORAL.

QUEBEC.

Table with 2 columns: Location and Candidate. Lists candidates for various constituencies like Argenteuil (Abbott), Beauce (C. H. Pozer), Beauharnois (M. Cayley), Berthier (Paquet), Bonaventure (Robitaille), Brome (Carter), Chambly (Benoit), Charlevoix (S. X. Cimon), Châteauguay (Hon. Holton), Chicoutimi (Price), Deux-Montagnes (Unouit), Dorchester (Hon. Langevin), Drummond (Préfontaine), Gaspé (P. Fortin), Ibeville (Béchar), Jacques-Cartier (Girouard), Laprairie (Pinsonneault), L'Islet (Pouliot), Lotbinière (Joly), Maskinongé (Caron), Mégantic (Irvin), Missisquoi (Baker), Montmorency (Langlois), Napierville (Coupal), Pontiac (Heath), Québec Centre (Hon. Cauchon), Québec Ouest (M. Ross), Richelieu (Mathieu), Richmond (Graham), Rimouski (Sylvain), Rouville (Merzier), St. Hyacinthe (Oscar Dunn), St. Jean (Bourassa), Soulanges (Lantier), Témiscouata (Bertrand), Vaudreuil (Mongenis), Verchères (Geoffrion).

ELECTIONS TERMINÉES.

Ontario.

Table with 2 columns: County and Candidate. Includes Ottawa (Currier), Frontenac (Kirkpatrick), Northumberland (Cookburn), Carleton (Sir McDonald).

Québec.

Table with 2 columns: Location and Candidate. Includes Compton (Hon. Pope), Trois-Rivières (McDougall), Sherbrooke (Brooks), Ottawa (Wright), Laval (Bellerose), Joliette (Baby), Québec-Est (Tourangeau), St. Maurice (Dr. Lacerte), Stanstead (Coiby).

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Table with 2 columns: Location and Candidate. Includes Northumberland (Hon. Mitchell).

CIRCULAIRE CONCERNANT LES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple. Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

Montréal, le 25 juillet, 1872.

Bien Aimés Collaborateurs,

Vous recevrez, avec la présente, une copie authentique de la réponse du Dr. De Angelis, concernant les écoles mixtes du Nouveau-Brunswick, afin qu'après en avoir fait usage, vous la déposiez comme un document important dans les archives de votre fabrique.

Cette réponse n'est pas un jugement du St. Siège, mais l'opinion d'un avant Canoniste, qui fait autorité, parce qu'il est initié à la doctrine qui s'enseigne et à la pratique qui se suit dans les Congrégations romaines, siagement instituées pour assister le Souverain Pontife dans le gouvernement de l'Eglise. Consulter de ces saintes Congrégations, il n'y a pas à douter qu'il n'en soit un fidèle écho. On peut donc croire qu'il répond précisément comme le ferait officiellement une de ses Congrégations, si elle avait été consultée.

Cette réponse ne renverse donc pas l'ordre hiérarchique, parce qu'elle ne donne nullement à cet habile Canoniste une autorité égale à celle du Pontife infallible. Elle ne règle pas non plus la question de savoir quel était en général le devoir des catholiques consciencieusement et légalement appelés à empêcher, d'une manière efficace, l'injuste oppression de la minorité catholique dans le Nouveau-Brunswick.

En provoquant cette réponse par la consultation en tête de la susdite opinion, je n'ai fait que suivre des exemples récents et que tout le monde connaît parfaitement. Ainsi, Mgr. Horan, Evêque de Kingston, et Mgr. Taschereau, alors Recteur de l'Université Laval et aujourd'hui Archevêque de Québec, se trouvant à Rome, pendant que s'agitait en Canada la grande question de la Confédération, consultèrent deux célèbres théologiens, pour savoir si les catholiques pouvaient en conscience voter pour cette nouvelle constitution, quoique le divorce s'y trouvât autorisé par la loi. Quelques-uns prétendirent alors que cette difficulté n'avait pas été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature. La réponse des deux docteurs n'en prévalut pas moins.

Tous les Evêques de la province qui se trouvaient réunis à Rome, pour le Saint Concile du Vatican, s'entendirent pour consulter le Dr. De Angelis, afin d'avoir son opinion sur certains articles du Code civil, qui leur paraissaient ne pas s'accorder avec le Droit canon. Tous acceptèrent sa décision doctrinale et s'y conformèrent, sachant très-bien cependant, que ce n'était que l'opinion d'un docteur particulier, qui ne pouvait certainement pas avoir une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

Tout le monde connaît de même la consultation que fit dans le même temps, Mgr. de Rimonski, pour faire trancher certaines difficultés sur la loi d'éducation, qui excitait, dans ce pays, des discussions assez vives et sérieuses. Personne ne trouva à redire à la réponse que fit le Dr. De Angelis aux questions qui lui furent proposées sur ce grave sujet. On comprit alors qu'une Congrégation Romaine qui aurait été consultée sur ces différents points n'aurait pas fait d'autres réponses.

Ces observations m'ont paru nécessaires, pour que la réponse en question ne puisse pas être affaiblie aux dépens des principes qui y sont établis et qui doivent nous diriger dans les graves embarras qu'a suscité la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Maintenant, la conclusion que nous avons à tirer, avec notre excellent docteur, qui assurément doit nous paraître tout-à-fait désintéressé, c'est-à-dire, en dehors de tous les partis qui se sont formés ici sur cette importante question est absolument pratique comme le prouvent les paroles suivantes:

"Hicce positifs..... puto nec posse se in differentem demonstrare sed tenere pro suis viribus id efficiat ut justitia in omnibus locis habeat, cum catholici sit diligere justitiam, et odio habere iniquitatem."

Il y a donc pour nous tous, qui devons regarder l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick comme une injuste oppression, une sérieuse obligation de faire tout en notre pouvoir pour apporter remède à ce triste état de choses, selon notre position, dans la mesure de nos forces et en observant les règles de la prudence; c'est-à-dire, que nous devons tous, d'un commun accord, prendre le véritable moyen que la loi met à notre disposition, pour rompre et briser le lien d'iniquité qui tient nos frères sous le poids d'une flagrante injustice.

Afin de ne pas faire fausse route dans une voie si herissée de difficultés, j'ai cru nécessaire de consulter plusieurs hommes de loi qui se distinguent dans notre Barreau et je vous adresse ci-jointe leur réponse que vous conserverez

dans vos archives, afin que ceux qui viendront après vous sachent bien que nous avons agi avec prudence dans cette épineuse affaire.

Ce mémoire n'a pas besoin de commentaire. Aussi, n'ai-je ici d'autre chose à faire que de tirer quelques conclusions pratiques, qui prouveront que nous nous renfermons dans les bornes de notre strict devoir.

Le Dr. De Angelis part de cette supposition: "Suppono Congressum federalem esse competentem prorejienda vel retinenda in lege, etc."

La consultation des avocats dont je vous transmets une copie établit à l'évidence ce point fondamental, qu'il était au pouvoir du gouvernement-général, sur le conseil des ministres fédéraux, de désavouer cette loi injuste, et que, s'il ne le faisait pas, il était du droit et du devoir des Chambres d'insister et de censurer les ministres pour ce déni de justice.

Il en résulte en effet: 1o. Que les catholiques du Nouveau-Brunswick, dont les droits et croyances religieuses ont été lésés par la loi des écoles mixtes, passées par leur législature, ont un droit acquis par l'Acte de la Confédération, de s'adresser au gouvernement et au Parlement Fédéral, pour en obtenir protection contre cette loi injuste et vexatoire; 2o. Que le Gouvernement et le Parlement Fédéral, non-seulement peuvent, mais encore doivent intervenir en faveur de ces catholiques injustement traités par leur législature provinciale; et le mode d'intervention est tout tracé.

Ceux donc que l'Acte de Confédération charge d'intervenir en faveur de nos frères injustement opprimés, sont d'abord, les ministres fédéraux, comme conseillers du Gouverneur, et, à leur défaut, les députés du Parlement Fédéral, comme ont en le courage de faire ceux qui, quoiqu'en minorité, ont voté pour le désaveu de la loi en question.

Maintenant, il en est d'autres qui peuvent et doivent intervenir dans cette grave question, pour que justice soit faite à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, ce sont d'abord les électeurs qui sont tenus en conscience de n'envoyer au Parlement Fédéral que des hommes capables sous tous les rapports de défendre les droits de la religion et ensuite les pasteurs de ces électeurs, qui sont chargés *ex officio* de leur enseigner ce devoir si grave et si sérieux, puisque le salut de beaucoup d'âmes en dépend.

Cette obligation qui incombe aux électeurs et à leurs pasteurs ne saurait être révoquée en doute, après les savants écrits qui se publient chaque jour ici et ailleurs, et après les instructions et ordonnances adressées à leurs ouailles par les premiers pasteurs qui ont élevé la voix en France, en Italie, en Belgique, etc. La Circulaire ci-jointe du Cardinal Archevêque de Naples vous servira beaucoup dans la présente circonstance. Aussi, la conserverez-vous dans vos archives, avec les deux pièces ci-dessus mentionnées.

Concluons que nous devons dans cette affaire nous montrer, selon le précepte du Sauveur, *simples comme des colombes*, en procédant avec des intentions pures et droites, et *prudent comme des serpents* en nous attachant de cœur et d'âme aux bons principes dont la vérité seule peut nous sauver. Comme ce plus nué les animaux, qui dans le danger, met sa tête en sûreté, parce que sa vie y est achée, combattons pour l'autorité qui est la vie de la Sainte Eglise. Attachons nous invariablement à tous les bons principes et travaillons de toutes nos forces à les faire triompher.

Pour ce qui est des hommes, attachons nous à ceux qui tiennent de cœur et d'âme aux bons principes et soutenons-les, dans la mesure de nos forces. S'ils viennent à s'égarer, prions pour qu'ils reviennent sincèrement dans les voies de la vérité, mais ne les suivons pas quand ils font fausse route. Soyons prudents en portant secours à nos frères du Nouveau-Brunswick, en choisissant les moyens qui sont les seuls efficaces pour les délivrer de l'injuste oppression sous laquelle ils gémissent et non pas en recourant à des moyens qui n'aboutiraient à rien. Les vrais moyens sont les moyens constitutionnels indiqués dans l'Acte de confédération, ne les cherchons pas ailleurs; car, ce serait nous abuser et tromper les fidèles confiés à nos soins.

Appliquons nous ces paroles de notre office du jour, qui proclament la gloire du B. Apôtre St. Jacques dont nous célébrons en ce jour la glorieuse solennité. *Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum aeternum*. Notre victoire sera plus complète et notre couronne plus brillante, si nous faisons participer le diocèse à ce triomphe. Dans ce ferme espoir, je demeure de vous tous et des fidèles confiés à vos soins le très humble et dévoué serviteur,

† Ig., Ev. de Montréal.

Memorial Necrologique.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort du Revd. M. J.-Bte. Morisseau,

prêtre de ce diocèse, et employé comme vicaire à l'Eglise Notre-Dame de Montréal. M. Morisseau est décédé samedi dernier, sur les 8 heures du soir, dans la 28e année de son âge, après deux ans et demi de prêtrise.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de la Révérende Mère Marie Jeanne, Supérieure Générale de la Communauté de Ste. Anne, arrivée à Lachine le 28 courant. Les funérailles ont eu lieu à Lachine, mercredi, le 31 juillet.

DEUX EXECUTIONS A SATORY.

Deux exécutions ont eu lieu le 6, à six heures du matin sur le plateau de Satory. Ce sont celles des nommés Beaudoin (François Joseph), et Jean Rouillac.

A quatre heures du matin deux pelotons de entrassiers venaient prendre position devant la prison de Noailles. L'adjudant de gendarmerie, de service à la prison, entra dans la salle commune des condamnés à mort, et après avoir fait l'appel de leurs noms, invita Rouillac et Beaudoin à se préparer pour l'exécution. Les deux condamnés sautèrent en bas de leur lit et s'habillèrent précipitamment. A quatre heures et demie, l'escorte se mit en marche et arriva à la prison de la rue St. Pierre, où Beaudoin était écroué dans la cellule n. 5 et Rouillac dans la cellule n. 6.

Beaudoin est un ancien soldat; il sort de l'artillerie de la garde. De haute taille, l'air dur et cruel, l'oeil sauvage, il porte toute sa barbe. Beaudoin a été condamné à mort dans le courant du mois de mars dernier par le 5e conseil de guerre, siégeant à Versailles, pour crime d'assassinat sur la personne de M. Haron, et pour avoir participé à l'incendie de l'Eglise Saint-Eloi. A la prison de Noailles avant de monter dans la voiture, Beaudoin avait pris un verre de vin, une tasse de café et un verre de cognac.

En entrant à la prison de la rue Saint-Pierre, dans la cellule n. 5, Beaudoin aperçut le brigadier de gendarmerie qui venait de l'escorter, il s'élança sur lui en s'écriant: "Ah! gredin! ah brigand! tiens-moi bien, car si je te tenais, je ne te lâcherais pas. Il avait heureusement des menottes. L'amônier de la prison, M. l'abbé Follet, entra alors dans la cellule de Beaudoin et voulut lui offrir les consolations suprêmes de la religion. Beaudoin les repoussa cyniquement, grossièrement, et ne voulut pas entendre parler des secours du prêtre.

Le gardien de Beaudoin était un ancien artilleur de la garde; ils s'étaient connus jadis. Le condamné lui parla de la revanche prochaine de la Commune, lui dit qu'il était certain d'être vengé avant peu. Rouillac, de petite taille, presque imberbe, portant tout au plus vingt-cinq ans. Il a l'air cynique et gouaillier, il porte une casquette sur l'oreille, et fume un horrible brûle-gueule. C'est un assassin vulgaire. Il a été condamné à mort par le 14e conseil de guerre siégeant à Saint-Cloud. Il avait assassiné M. Dubois, propriétaire dans le quartier la Butte-aux-Cailles, et dévalisé ensuite la maison de sa victime.

Rouillac qui avait tiré à bout portant sur M. Dubois, fut condamné à mort; trois de ses complices aux travaux forcés à perpétuité; un aux travaux forcés à temps; deux à la déportation dans une enceinte fortifiée; un à la déportation dans une enceinte fortifiée; un à la déportation simple, le reste à plusieurs années de prison.

Lui aussi a refusé le secours de l'abbé Follet. Il sifflait et fredonnait des chansons. M. Crussol, le directeur de la prison, pénétra dans sa cellule après le départ de l'amônier. Il lui adressa la parole: "Vous savez bien que je me suis toujours moqué de vous, vous ne m'avez jamais fait peur. Si je vous tenais, moi et mes amis, nous vous ferions ce que vous allez nous faire."

A cinq heures, un mouvement se produisit dans l'escorte, la porte de la prison de la rue St. Pierre s'ouvrit, Beaudoin sort le premier; il monte dans le premier fourgon, accompagné de deux gendarmes. Il est calme et fume une cigarette. Rouillac vient ensuite, il repousse avec force l'abbé Follet qui s'est encore approché de lui, et s'élança dans le second fourgon. Il siffla et par intervalles rit à haute voix, mais toute cette assurance est factice, et l'on sent une colère affreuse s'agiter sous ces dehors indifférents.

Dès quatre heures, des détachements de troupes de Versailles se sont groupés sur le plateau. Dix mille hommes environ forment un grand carré qui s'appuie à la butte du polygone. Peu de monde sur le plateau, des ordres très sévères auraient été donnés et les rares curieux ne peuvent s'approcher du carré de troupes.

A six heures moins un quart environ, les voitures et leur sinistre cortège montent la côte de Satory et s'avancent sur le plateau. Les deux potentils sont dressés devant la butte du polygone. L'escorte est annoncée, les tambours

battent aux champs, les clairons sonnent et les voitures escortées des cuirassiers et des gendarmes à cheval entrent dans le grand carré formé par les coupes.

Le lieutenant-colonel Collin a pris le commandement. Les deux pelotons d'exécution sont là l'arme au pied. Le premier est composé de soldats de 51e ligne. Le deuxième peloton a été recruté dans les 45e et 120e régiments de la même arme.

Les deux voitures s'arrêtent à vingt pas environ des poteaux, séparés l'un de l'autre par un intervalle de dix mètres.—Beaudoin prend place au poteau de droite, le poteau qui a servi à fusiller Rossel. Rouillac descend de la seconde voiture; l'abbé Follet est encore près de lui; il le repousse encore. Le pauvre prêtre se décide enfin à s'en retourner, il est en proie à l'émotion la plus vive.

L'ordre a été donné de bander les yeux aux condamnés. Ils s'y refusent énergiquement. Tous deux sont dans une surexcitation impossible à décrire.

Deux sergents de ligne, greffiers des 5e et 14e conseils de guerre, s'approchent et lisent la sentence qui condamne Beaudoin et Rouillac à mort. Pendant ce temps, des soldats s'efforcent de les attacher aux poteaux.

Ils se débattent et échappent des mains des soldats. Ils arrachent les bandeaux qu'on leur avait mis. Ils insultent les soldats, les greffiers. Les ordres doivent être exécutés. On les saisit de nouveau et on les attache malgré leurs cris. Cette scène est atroce. On leur bande les yeux Rouillac crie: "Vive la Commune!" Tas de c.... Je meurs pour le peuple, tas de brigands, assassins, etc."

L'épée du colonel s'abaisse. Les épées d'officiers de peloton rejettent le terrible signal, une seule détonation se fait entendre, et les corps des deux condamnés se penchent en avant. Ils ont été foudroyés. On ne leur donne même pas le coup de grâce. On les détache et ils tombent lourdement sur le sol. Toutes les balles ont porté.

Alors le défilé commence et toutes les troupes viennent tour à tour passer devant les deux cadavres. On sort ensuite d'une tapissière deux biers de bois blanc; on y place les cadavres, et un peloton de gendarmes accompagne les deux dépouilles au cimetière des supplices. Après la constatation d'usage, les corps sont placés dans les fosses creusées à côté de celles de Preau de Védel, de Verdagner et de Genton.

Si nous ajoutons à ce chiffre, trop considérable déjà, celui des vols, des pillages et du gaspillage de la Commune pendant son régime éphémère, nous aurons une carte à payer d'un milliard; c'est passable, pour des hommes qui voulaient l'abolition des privilèges, et qui pour cela, avaient mis en pratique un excellent moyen: le vol et l'incendie.

EXÉCUTION CAPITALE.

La cour d'assise de la Seine, dans son audience du 13 mai dernier, condamnant à la peine capitale le nommé Jean-Baptiste Mouroux, chauffeur à l'usage à gaz de Vaugirars, reconnu coupable de meurtre commis sur la personne d'une fille du nom de Zoé Garnier, dite Frisette.

Le 29 janvier au soir, on avait vu Mouroux rentrer avec la fille Garnier. Deux jours après, cette fille n'ayant pas reparu, les voisins en prévirent le commissaire de police, qui fit enfoncer la porte; Frisette fut trouvée étendue sur son lit, son corps ne portant aucune trace de violence, ce qui permit d'abord de supposer qu'elle avait succombé à une congestion pulmonaire. Mais l'autopsie faite par M. Tardieu révéla des lésions intérieures dans la gorge.

Mouroux, arrêté, avoua qu'il avait eu une querelle avec Frisette et qu'il l'avait prise à la gorge. "Si elle est morte de cette étroite, c'est probablement, dit-il, parce que j'ai un trop serré la vis."

Quand il fut porté au domicile de femme, il avait en sa possession une robe de la victime et six couvertes en ruolz. Avant la perpétration du crime dont le seul mobile était le vol, Mouroux avait subi plusieurs condamnations l'avant dernière, entre autres, à cinq ans de réclusion.

Mouroux fut condamné à la peine capitale; le double pourvoi qu'il avait formé en cassation et en grâce fut rejeté le 31 mai dernier.

En vertu de cette décision, les ordres d'exécution ont été donnés hier à trois heures.

A minuit et demi, les voitures contenant les bois de justice arrivaient sur la place de la Roquette et venaient s'arrêter à côté des cinq pierres—assises de l'ancien échafaud—devenues aujourd'hui inutiles par la suppression de la plateforme.

Le commissaire de police, ne trouvant pas suffisante la force publique qui doit protéger le travail des exécuteurs, envoya requérir une escouade de sergents de ville, et c'est entre une ou deux heures du matin que l'échafaud fut dressé.

Jusqu'à-là peu de curieux. Vers trois heures et demie, le jour commençait à paraître; on fixa le poteau à la poulie, on le fit glisser dans ses rainures de cuir pour bien s'assurer de son jeu. Hoch travaillait pour la première fois à Paris, ainsi que son personnel—on sait qu'il a cinq aides adjoints.

A quatre heures l'abbé Croze, le digne aumônier de la prison; franchit le seuil du dépôt des condamnés et aussitôt le directeur, le greffier et le commissaire de police pénétrèrent dans la cellule de Mouroux, qui dormait paisiblement tandis que son co-détenu Mayer, condamné également à mort, était assis sur son lit.

On réveilla le patient. Il comprend sans qu'on le lui dise, que sa dernière heure est arrivée.

On lui ôta la camisole de force et on le revêtit de ses propres vêtements, consistant en un pantalon de toile et une veste brune.

Il est laissé un instant avec l'aumônier, dont il semble écouter les saintes exhortations.

Enfin conduit au greffe, il est livré aux exécuteurs.

Quand on voulut l'attacher, Mouroux a opposé d'abord une certaine résistance mais il se résigna bientôt.

La coupe des cheveux étant trouvée inutile, on s'est borné à lui échaner le col de la chemise; puis le finibre cortège s'est mis en marche vers l'échafaud.

En arrivant à l'échafaud, Mouroux a relevé la tête et s'est écrié.

—Ah! le voilà donc ce fatal cou.

Le mot couperet n'a pu être prononcé la tête du patient venait de tomber et son corps roulait dans le panier.

Cinq heures sonnaient à l'horloge de la prison.

La foule, peu nombreuse, s'écoulait lentement, tandis que le corps du supplicié était dirigé vers le cimetière d'Ivry, dit: Champs des Navets.

OPINION ERRONÉE.—Hier plusieurs personnes qui avaient fait du tapage et causé de graves désordres, le jour de la nomination, ont été amenés devant les juges de paix et condamnés à des amendes élevées. On dit souvent que le jour de l'élection, il n'y a pas de loi; les auteurs du désordre ont dû s'apercevoir du contraire, en s'entendant condamner. Les infractions à la loi, deviennent, dans les élections, plus graves à raison même de cette circonstance.

DIRES ET CHOSSES.

M. Aurélien Scholl a publié dans l'Éclair, un très amusant article sur ce qu'il appelle la Peinture culinaire. Ce titre générique embrasse toutes les transformations, tous les arrangements, tous les enjolivements que font subir à nos aliments des restaurateurs trop intelligents. Ecoutez, et perdez à jamais l'appétit:

Dans certains restaurants, on a longtemps fabriqué la sole et le turbot avec la chair de morue dessalée, habilement appliquée sur un peigne fin.

Personne n'ignore que les prétendues crêtes de volaille qui figurent dans le vol-au-vent sont taillées à l'emporte-pièce dans la couche interne du palais de veau.

Pour l'omelette, c'est au a notre histoire: Une omelette, aujourd'hui, se fait avec quatre blancs d'œuf—et un seul jaune. Le jaune est conservé pour faire les crèmes et lier les sauces.

On mêle au blanc une sorte de teinture inoffensive; et, quand l'artiste a promené le pinceau trempé dans une mixture d'ocre jaune sur la surface de l'omelette, un simple marméton y passe un fer rouge, qui ajoute à la coloration et donne à cet objet d'art l'apparence d'une succulente nourriture.

Je vous recommande aussi, Alfred, le confectonneur d'Ortolans. Cette profession est le digne pendant du fabricant d'œufs pour le bouillon, qu'avait découvert Privat d'Anglemont:

Alfred descendit; on lui présenta quatre moineaux saignants, et ayant aspiré une pleine paille de grasse de poulet; il piqua chaque moineau au-dessus du croupion, et le gonfla de grasse chaude entre peau et chair. Le moineau était devenu ortolan, ruisselant de lard et d'embonpoint.

Ainsi présentée, le moineau se vendait trois francs la pièce.

—Savez-vous quelle est la patronne de messieurs les policiers?

—Sainte Prudence.

—Pourquoi?

—Parce que Prudence est mère de Sûreté.

—Au restaurant:

Le garçon.—Que vais je vous servir pour dessert?

Le monsieur.—Une poire.

—Et à madame?

—Un incendiant.

—Très bien! Une duchesse pour monsieur et un incendiant pour madame! Enlevons!

—Dans un orchestre:

—Mais misérable, vous écoutez la partition, vous ne savez pas la mesure.

—La mesure, allons donc! Je suis la mesure qui me plaît. Il n'y aurait donc plus que les musiciens qui seraient des esclaves.

A PRETER

Sur HYPOTHEQUE \$700, en sommes des \$100 et plus. S'adresser à ce Bureau.

SIBOP DE GOMME

D'EPINETTE ROUGE

DE GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta, pour la première fois, le St. Laurent, le remède, employé constamment par les Indiens, et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (Abies Rubra) qui était donné sous forme d'une confecton après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui préparée à une température peu élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectoantes et Toniques.

Enfin conduit au greffe, il est livré aux exécuteurs.

Quand on voulut l'attacher, Mouroux a opposé d'abord une certaine résistance mais il se résigna bientôt.

La coupe des cheveux étant trouvée inutile, on s'est borné à lui échaner le col de la chemise; puis le finibre cortège s'est mis en marche vers l'échafaud.

En arrivant à l'échafaud, Mouroux a relevé la tête et s'est écrié.

—Ah! le voilà donc ce fatal cou.

Le mot couperet n'a pu être prononcé la tête du patient venait de tomber et son corps roulait dans le panier.

Cinq heures sonnaient à l'horloge de la prison.

La foule, peu nombreuse, s'écoulait lentement, tandis que le corps du supplicié était dirigé vers le cimetière d'Ivry, dit: Champs des Navets.

OPINION ERRONÉE.—Hier plusieurs personnes qui avaient fait du tapage et causé de graves désordres, le jour de la nomination, ont été amenés devant les juges de paix et condamnés à des amendes élevées. On dit souvent que le jour de l'élection, il n'y a pas de loi; les auteurs du désordre ont dû s'apercevoir du contraire, en s'entendant condamner. Les infractions à la loi, deviennent, dans les élections, plus graves à raison même de cette circonstance.

Prix 25 Cents par Bouteille. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les pharmaciens et les marchands de la campagne.

TRESIDDER & ROBITAILLE, PHARMACIENS. Agents en Gros pour Joliette. 20 mai 1872. 1—ap

HOTEL QUEBEC,

TENU PAR JOSEPH BEAUDRY, RUE ST. PIERRE.

[En arrière de l'HOTEL de Madame Stansfeld]

JOLLETTE.

L'HOTEL QUEBEC offre tout le confort désirable aux voyageurs, qui y trouveront toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Les voyageurs trouveront toujours à l'hôtel, qu'on leur fera faire en quelque lieu que ce soit.

Joliette, 18 Mai 1872.

HOTEL DE L'UNION

TENU PAR G. LEBLANC, PLACE-BOURGET,

[En Face de l'Hôtel de Ville,] JOLLETTE.

La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.

Joliette, 10 Mai 1872.

HOTEL AMERICAIN.

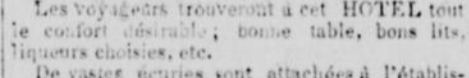
TENU PAR EUSEBE BEAUDRY, VILLAGE DE L'ASSOMPTION,

EN FACE DU QUAI, [Maison occupée ci-devant par feu M Joseph Archambault.]

Les voyageurs trouveront à cet HOTEL tout le confort désirable; bonne table, bons lits, liqueurs choisies, etc.

De vastes écuries sont attachées à l'établissement. M. E. BEAUDRY continuera d'acheter des chevaux, comme par le passé.

L'Assomption, 7 Mai 1872.



Informez le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que:

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:— Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toute les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1869.

Mlle. Clorinde Duplessis

Informez les Dames de Joliette et des environs et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin où elle tiendra constamment un assortiment d'ouvrages en PELLETIERIES, tels que:

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:— Casques pour Messieurs Dames,

Faits avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger. Tous ordres seront exécutés promptement.

Mlle. Duplessis

Vend aussi des Crinolines (ballons) Chignons (Water-Fall). Au printemps elle aura en mains des chapeaux pour Dames et elle en fera à ordre.

EN FACE DU MARCHE, JOLLETTE,—PLACE-LAVALTRIE

13 Mars, 1872. 1—an

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

CONTRE LE FEU N'assure que les

FERMES ET LES

Résidences détachées.

Incorporée et entree en affaires en 1853.

CAPITAL ET SURPLUS..... \$600,000 00

DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000 00

BUREAU:—235, Rue ST. JACQUES MONTREAL

E. H. GOFF, Agent Général. G. A. GAUVIN, Agent-Spécial.

DIRECTEURS CANADIENS. Cel. ASA WESTOVER, Dunham, Qué.

B. BENOIT, éer., M. P. St. Hubert, Qué. Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture.

Hon. FRANK SMITH, Séateur, Toronto. JOHN CRAWFORD, éer., Q. C. et M. P., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto.

JOHN TURNER, éer., (Sessions, Turner et Cie., Toronto.) ALEX. MANNING, éer., Toronto.

ASSURE CONTRE LES DOMMAGES CAUSES PAR LE TONNERRE, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donc le caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

M. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

REFERENCES.

Dr. LAURIER, Joliette. A. MAGNAN, Dr. M. S. BOULET, B. VESINA, J. O. DESILETS, B. H. LEPROHON, F. B. GODIN, G. BABY, J. MARTEL, A. ARCHAMBAULT, L'Assomption, L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du CÉLEBRE CORDIAL CARMINATIF n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchand de la campagne.

Prix 25 cents la Bouteille. DEVINS & BOLTON.

PHARMACIENS, Près du Palais de Justice, Montréal & TRESIDDER & ROBITAILLE, PHARMACIENS.

Agents à Joliette.

Un soir du mois d'octobre 1794, Arthur, à peine remis d'une blessure qu'il avait reçue au combat du Mafis, portant pour vêtement des débris de son costume d'officier supérieur de l'armée royale, exécuté de fatigue et de faim, entra en la ville de Saint-Malo, où il venait chercher, sans beaucoup d'espoir de les trouver, les moyens de passer en Angleterre.

La nuit tombait lorsque le jeune d'Arrhans franchit le pont-levis de la porte Saint-Vincent.

Comme sa figure pâle se cachait sous un large chapeau, et que les gens de Saint-Malo, restés en dehors du mouvement insurrectionnel, ne connaissaient guère le costume vendéen, Arthur ne courait pas grand danger d'être immédiatement découvert.

Complètement étonné à la ville, il prit, au hasard, la première rue, cherchant une auberge de pauvre apparence ou il pût payer son gîte et son souper, sans trop entamer la somme qu'il destinait à son passage.

Tandis qu'il suivait ainsi la rue Saint-Vincent, il ne s'aperçut point qu'un individu d'assez belle mine, mais portant un costume presque aussi délabré que le sien, marchait sur ses talons et ne le quittait pas d'une semelle.

Arthur avisa en un sombre carrefour une hôtellerie plus que modeste et y entra.

L'homme qui le suivait depuis la porte Saint-Vincent remarqua bien la maison et descendit la rue au pas de course.

— Bonne affaire ! grommelait-il tout en courant. On n'a pas été pour rien employé du citoyen Carrier, la gloire de Nantes ; on sait reconnaître l'uniforme vendéen passé à l'état de haillons, bonne affaire !

Après de la porte Saint-Thomas, derrière les chancelantes mesures qui prolongent la rue des Juifs, du côté des Petits-Murs, il y avait alors un cul-de-sac immonde, où s'assemblait pour boire ou faire pis, la portion la plus souillée de la populace du port.

Le cabaret où se tenaient ces repues saines orgies portait pour enseigne quel qu'une de ces monstrueuses maximes que l'auteur de la *Marseillaise* rassembla et rangea en couplets pour composer un hymne de sang.

Lorsque notre rôle arriva devant la porte, on entendait au dedans de rautes clameurs et les éclats de voix avinées. Il poussa du pied le planches vermoulues qui servaient de clôture et entra.

— Salut et fraternité, citoyen Lointier s'écria l'assemblée en cœur.

Eustache, c'était lui, réclama le silence d'un geste plein d'émphase.

— Citoyens, dit-il au lieu de reprendre, un décret de la Convention, qui n'est point abrogé que je sache, promet cinquante livres à qui dénoncera un suspect, cinq cents livres à qui l'arrêtera, mille livres à qui se rendra maître d'un conspirateur ou d'un traître ayant porté les armes contre la République.

— En sait-il long, ce coquin d'Eustache ! gronda la sale cohue avec admiration.

— Pourquoi nous dis tu ça ? demanda un fraudeur sans ouvrage.

— As-tu un sous ton paletot ? ajouta un peltas en demi solde.

— Citoyens, reprit Eustache, j'ai mieux qu'un suspect, j'ai un conspirateur, un féroce brigand de la Vendée !

L'assemblée entière se leva comme un seul vaucien.

— Mille livres ! murmura-t-on de toutes parts.

— En beaux écus... On ne paye pas en assignats des citoyens de notre importance.

— Où est-il ? où est-il ?

— Patience ! J'aurais pu aller tout seul le dénoncer au Directoire, mais, si donc ! on ne m'aurait donné que cinquante livres, et vous m'en donneriez bien cinq cents pour ma part.

— La moitié pour toi seul !

— C'est à prendre ou à laisser.

— Va pour la moitié ! Où est-il ?

— Suivez-moi.

La tourbe déguenillée se précipita hors du cabaret et se prit à courir tumultueusement sur les pas de Lointier. Celui-ci remonta la rue Saint-Vincent et s'arrêta devant la pauvre hôtellerie où il avait vu entrer le brigand vendéen.

Un instant, dit Lointier à sa troupe, qui voulait faire irruption dans l'auberge ; il ne faut pas l'effaroucher. S'il y a du bruit, les citoyens gendarmes se mêleront de l'affaire, et ce sera tout juste neuf cent cinquante livres perdues. Laissez-moi mener cela tout seul.

La cohue se coiffa.

Il courut à travers la fumée des pipes un lourd grognement de défiance.

— Citoyens ! s'écria Lointier en mettant sa main sur son cœur, me croyez-vous capable de vous trahir !

Chacun des misérables qui se groupaient autour d'Eustache était parfaitement édifié sur sa moralité.

(A Continuer.)

ETABLISSEMENT DE MEUBLES
DE
MENAGE.



NOEL RONDEAU & FRERES

Annoncent au public qu'ils tiendront constamment à leur établissement un bon assortiment de chaises en jonc et en bois, fauteuils, berges, coussins (stools) couchettes, etc., etc., qu'ils vendront à des prix modérés.

Joliette, 13 Mars 1872.

AVIS AUX PARENTS



Il n'y a plus de VERMIFUGES !

On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNEES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES !

Don't la vne seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.



Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à Vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées " Devins. "

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR.

DEVINS & BOLTON

SALLE D'APOTHIQUAIRES.

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

A. Joliette chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

TRESIDDER & ROBITAILLE,

PHARMACIENS.

Agent en Gros pour Joliette.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT

Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le Médecin aussi bien qu'eux-mêmes ignore la cause. Nous pourrions répondre pourtant de dix cas sur douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, vous pouvez sauver vos enfants, car les Pastilles Végétales à Vers de Devins sont un remède sûr et efficace ; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le gène vicié dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas ! Faites-en l'essai ! Essayez-les !

Remarquez bien que chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

TRESIDDER & ROBITAILLE,

PHARMACIENS.

Agents en Gros pour Joliette.

DIRECTOIRES

DE
LA PUISSANCE DU CANADA, DE TERRE-NEUVE ET L'ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Publié par

JOHN LOVELL.

Cet ouvrage, commencé depuis plus d'une année, vient d'être terminé et distribué aux souscripteurs par toutes les villes et les campagnes.

Il comprend le nom des cités, des villes et villages, et des paroisses de toute la Puissance du Canada, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Édouard, ainsi qu'une liste de tous les habitants, cités, villes et villages et des hommes d'affaires de chaque paroisse ; la liste des banques, les bureaux de postes, les bureaux et les fonctionnaires publics, composition des législatures, des Cours de Justice, les douanes, les ports d'Entrée, les tarifs douaniers, les chemins et les bateaux à vapeur, le clergé, les brevets d'invention, les sociétés bienfaisantes et autres, les régistres, les journaux, la statistique des importations, des exportations, des revenus, des dépenses et de la population du Canada, etc., etc., une esquisse historique de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, tant le Nord-Ouest et la Colombie.

C'est un ouvrage éminemment utile, et pour bien dire, nécessaires à tous les hommes d'affaires.

Le prix est comme suit :

Directoire de la Puissance	\$12.00
" d'Ontario (séparément)	4.00
" Québec	4.00
" Nouvelle-Écosse	3.00
" Nouveau-Brunswick	3.00
" Terre-Neuve	2.00
" Isle du Prince-Édouard	2.00

Joliette, 17 février '71.

R. R R

99
SUR
100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'ague, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, le Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scatiline, prenez de quatre à six Pilules, de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adouci avec du sucre ou du miel ; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égere démanaison et la peau deviendra un peu rouge ; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives, stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maux de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuant rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'aperçoit qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du RÉCUPÉRATEUR RAPIDE RADWAY, 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

87 Maiden Lane, New-York,
439, RUE ST. PAUL,
Coin de la Rue St. François-Xavier,
Montréal.

TRAVELLERS INSURANCE COY

DE HARTFORD, CONN

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'impessibilité pour une personne de se servir de quelque un de ses membres.

Capital \$1,050,005.24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée ainsi assurée.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toutes les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Prdsident.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON
Rue St. Charles Borromée.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOÛTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Felisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer livres de prières de toutes espèces, chapelets, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapissier, etc., etc.

AGENCE.

M. MATHÉW MOODY de Terrebonne a la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

" MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES "

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Monsieur aura constamment en mains, Moulins à Battre Doubles et Simples, Machines à Vanner, Machines à Brayer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

AUSSI—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

28 Mai, 1870.

ALBUM DE LA MINERVE

JOURNAL DE MODES
Littérature, Education, Beaux-Arts, Économie domestique, Travaux à l'Aiguille, Variétés et Musique, paraissant le 1^{er} de chaque mois par livraison de 64 pages, grand format, faisant à la fin de l'année DEUX GRANDS VOLUMES de 384 PAGES CHAQUE.—Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

Collaborateurs de " L'ALBUM "

LITTÉRATURE.—Démousselles : Georgina Charlebois, Clara Chagnon. Messieurs : F. G. Marchand, M.P.P., E. Gérin, M.P.P., Hector Fabre, J. A. N. Provencier, E. Laf. de Bellefeuille, A. Gérin Lajoie, Joseph Motteville, Napoléon Legendre, Oscar Dunn, M. Faucher de St. Maurice, Lucien Turcotte, A. N. Montpetit, E. Gélinas, Joseph Tassé, Alfred Gagnon, Norbert Thibault, A. B. Decelles, Alphonse Bellemare, Jacques Anger, Charles DeGuise, Benj. Gliobinski, William de Léry.

POÉSIE.—L. H. Fréchette, Famphile Lemay, B. Sulte, E. Prud'homme, Ch. Oumet, J. A. Poisson.

SCIENCES.—L'abbé Provencier, D. N. St. Cyr.

BEAUX-ARTS.—L'abbé Chabert, Jules Taché, Bateau Turcotte.

MUSIQUE.—Madame Petipas, P. Letondal, Gustave Smith, J. B. Labelle, E. Chagnon, A. Lavigne.

MODES.—Madame Dennie, Madame Reid.

L'ALBUM de " La Minerve. "

A sa place marquée dans toutes les Familles.

Il ne contient que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

Une PLANCHE COLORÉE GRAVEE SUR ACIER est donnée tous les mois, ainsi que DIX à DOUZE GRAVURES, avec explications, et une Chronique sur les Modes confectionnée à une personne compétente.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

UN AN, SIX MOIS.

Pour les abonnés de La Minerve	quotidienne et semi-quot.	\$2.00	\$1.00
Pour les abonnés de La Minerve	hebdomadaire.	\$2.50	\$1.25
Pour les non-abonnés.		\$3.00	\$1.50
Pour les États-Unis.		\$3.00 en or ou l'équivalent en greenbacks.	

Atelier Typographique
DE
" LA GAZETTE DE JOLIETTE "
ON EXECUTE
A CE BUREAU,
TOUTES SORTES
D'IMPRIMES,
TELS QUE
CARTES D'AFFAIRES,
ET DE VISITES
LETTES FUNERAIRES,
BLANCS DE COMPTES
BILLETS DE BANQUE
CIRCULAIRES,
AFFICHES,
PROGRAMMES,
ETC., ETC.,
En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES
BLANCS,
POUR
AVOCATS
ET POUR
NOTAIRES,
ETC., ETC.

M. les Greffiers ainsi que M. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoins.

Le tout imprimé sur
BON PAPIER,
et à des
PRIX TRES REDUITES

BLANCS
AU BUREAU DE
" LA GAZETTE. "
POUR LES
AVOCATS.

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie Arrêt—Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—Déclaration sur Compens.—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—do pour Saisie—Gagerie;

NOTAIRES.
Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES
GREFFIERS DES COMMISSAIRES.
Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisie après jugement.

POUR LES
Huissiers.
Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES
Secrétaires—Trésoriers.
Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alphabetique d'Electeurs, &c.

— DE PLUS : —
Un grand nombre de Blancs d'exécution autres pour les Cours de Circuit de Comté.